



Objet : annulation de l'assemblée générale de l'association « Amicale Saint Hubert des Landes ».

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En raison de l'épidémie de Covid-19, l'assemblée générale de l'association « Amicale St Hubert des Landes » n'aura pas lieu.

Le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 fixant les règles de déconfinement, autorise le conseil d'administration à valider l'exercice.

Pour la saison 2020-2021, le conseil d'administration est autorisé à établir le budget prévisionnel et fixer le tarif de la carte d'adhésion (inchangé à l'année précédente).

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président
David Ginestral